

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

LE FANTASQUE.

N. AUBIN, Rédacteur;
W. H. ROWEN, Imprimeur;

PROPRIÉTAIRES.

N^o. 46, Rue Grant, St. Roch.
N^o. 7, Rué des Prairies, St. Roch.

CONDITIONS.

Ce Journal se publie au N^o. 46, Rue Grant, St. Roch, deux fois par semaine, le LUNDI et le JEUDI. La feuille du Lundi contient 8 pages et se vend quatre sous; celle du Jeudi en a 4 et se vend deux sous. L'abonnement est de un shelling par mois, ou dix shellings par année, payable d'avance. On peut souscrire pour autant de mois que l'on veut. Les frais de poste se monteront à cinq shellings par année. On n'enverra pas le journal à la campagne pour moins de six mois.

Les ANNONCES seront insérées au prix des autres journaux.



DEPOTS.

On trouve le *Fantasque* au Bureau du Journal, chez Mr. E. GINGRAS, marchand de la Haute Ville, et chez Mr. ANT. MATHÉ, Basse-Ville.

AGENTS.

Montréal. — Chez Mr. IGNACE BOUCHER, Rue Ste. Thérèse, où l'on reçoit des souscriptions.

Trois-Rivières. — Chez M. OUVIER, BUREAU, Etud. en Droit.

Les personnes qui désiraient se charger de l'agence du *Fantasque* dans les campagnes, sont priées de nous le faire savoir.

Je n'obéis ni ne commande à personne, je vais où je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il le faut.

Vol. 3.

Quebec, 26 Avril, 1841.

No. 41.

MELANGES.

L'ÉPÉE ET LE LIVRE.

Dans un réduit obscur, une longue rapière
Se couvrait chaque jour de rouille et de poussière.

Apercevant un livre, elle lui parle ainsi :

« Que je hais le repos où je languis ici !

Tu reçois les honneurs et chacun me délaisse !

Et je suis cependant plus utile que toi :

Tandis que dans les cœurs tu sèmes la mollesse,

Jé vole droit au but, tout tremble devant moi.

Je voudrais n'éloigner de ces froides murailles,

Vivre comme autrefois de sang et de batailles.

Le livre lui répond : « Ee glaive a fait son temps :

On ne convertit plus par la force brutale.

Ralentis, noble preux, ta valeur martiale ;

Où je vois des amis tu vois des combattans.
 Tu portes en tous lieux la haine et la vengeance;
 Et moi, je prêché à tous, paix, amour, esperance;
 Quand tu vas promenant tes sanglantes fureurs,
 Par de sages conseils je corrige les mœurs...
 Allons, garde ta rouille et renonce à la guerre.
 Voit-on le laboureur toujours creuser la terre?
 Il dételle ses bœufs, il pose l'aiguillon,
 Et puis, sa main répand le grain dans le sillon.
 Ainsi, comme le soc tu sùs remplir ton rôle;
 Moi, je vais désormais, répandant ma parole,
 Faire germer pour tous des épis nourriciers.
 Laisse-moi l'avenir, et dors sur tes lauriers.

DÉSÉSPOIR D'UN TAMERLAN,

POUR FAIRE PENDANT

-AU DÉSÉSPOIR DE JOCRISSE.

“ Qui croirait que dans les réunions d'état-major de la garde nationale il s'est trouvé des justes-milieu, furieux de modération, qui se sont montrés mécontents, indignés de la commutation accordée à Barbès! Quelques-uns se sont même écriés que, puisqu'il en était ainsi, ils n'iraient plus désormais protéger le gouvernement contre les émeutes.”

(Une chronique de grand journal.)

(La scène se passe dans le corps-de-garde d'une mairie, dont le poste se compose pour le quart-d'heure d'un caporal. Entre M. Patrouillard, grenadier-tamerlan, en grande tenue, l'air-furibond.)

PATROUILLARD. — Infamie des infamies!

LE CAPORAL. — Eh bien! la, la, qu'avez-vous?

PATROUILLARD. — Ce que j'ai, sacrédié, ce que j'ai!

LE CAPORAL. — Hé mais, prenez donc garde, vous allez briser votre fusil.

PATROUILLARD. — Tant mieux, sacrédié! et d'ailleurs, je n'en ai plus besoin!

... (Jétant son sabre et sa giberne.) Ni de ça, ni de ça, sacrédié....

LE CAPORAL. — Ah ça! mais que se passe-t-il donc? Est-ce que le ministère du 13 mai...

PATROUILLARD. — Ah bien oui! sacrédié!

LE CAPORAL. — Est-ce que les puissances étrangères.....

PATROUILLARD. — Ah bien oui! sacrédié! ça m'est encore bien égal! et d'ailleurs je ne suis pas de la mobile! Et quand j'en serais.... je n'en serais pas sacrédié!.... Je suis las de protéger un gouvernement.... qui méconnaît ses premiers devoirs. (Criant.) Un gouvernement...

LE CAPORAL. — Chut, chut! grenadier, vous allez vous compromettre.

PATROUILLARD. — Ça m'est égal, sacrédié!.... un gouvernement égoïste! qui n'a pas le moindré égard pour les bons citoyens, sacrédié! Car enfin qu'est-ce que nous lui demandions, nous autres gens bien pensans, paisibles et modérés! Que voulions-nous en échange des dangers que nous avons courus pendant les deux glorieuses des 12 et 13 mai?

LE CAPORAL. — Vous oubliez, M. Patrouillard, que ces jours-là vous allâtes à campagne.

PATROUILLARD. — Qu'importe ! il n'est pas moins vrai, sacrédié ! que si l'archie avait eu le dessus, les hommes vraiment modérés, auraient été anéantis, liés, égorgés, dévorés peut-être, car il est permis de supposer que les cannibales s'en seraient point tenus aux enfans de trois ans. Il n'y a que la première puchée qui coûte, voyez-vous. Toute la France honnêtes-gens y eût passé, vous dis-je ? Je n'ai donc pas été moins exposé que vous, quoique je fusse allé à la campagne, et j'ai raison de m'indigner contre l'indulgence avec laquelle la vénérable cour des pairs a traité ses scélérats.

LE CAPORAL. — Peste ! M. Patrouillard, vous appelez cela de l'indulgence !

PATROUILLER. — Oh ! je vous vois venir, sacrédié ! vous allez me parler de quelques misérables condamnations à la déportation, à quelques quinzaines d'années de détention avec surveillance de la haute police. Mais sacrédié ! qu'est-ce que c'est que ça pour de pareils monstres ? Enfin, n'importe ! il nous restait la consolation : nous avions l'espoir d'obtenir le prix de notre dévouement à l'ordre de choses. On nous avait promis la tête du scélérat Barbès à la bonne heure ! et nous nous disions : « Du moins on ne nous privera pas de cette tête. » Eh bien ! pas du tout, sacrédié au moment où nous sommes à attendre l'on le guillotine, on se permet de commuer sa peine. C'était déjà pas mal intriguant que d'être dérangé comme ça dans ses plus flatteuses espérances. Toutefois la commutation était de nature à adoucir nos regrets amers. Les travaux forcés à perpétuité, sans valoir la chose de la guillotine, n'étaient pas tout à fait dépourvus de suavité. Autre cruelle déception ! un ministre pusillanime n'ose pas refuser aux exigences de l'anarchie de commuer la commutation de gouvernement, et on commence à croire que le scélérat Barbès en sera quitte pour courir le reste de ses jours en prison. Et vous appelez cela de la justice ! Et vous voulez pas qu'on se révolte ! Sacrédié !

LE CAPORAL. — Ma foi, non ! Le condamné était fait pour inspirer beaucoup d'intérêt par son courage et ses excellentes qualités privées. Et puis, la crainte l'opinion....

PATROUILLARD. — L'opinion, sacrédié ! l'opinion ! Voilà encore un mot qui exaspère. Voulez-vous que je vous dise ?.... Le gouvernement est un égoïste, il ne pense qu'à lui et nullement à ses vrais amis, comme vous et moi.

LE CAPORAL. — Oh ! quant à moi ! je trouve, au contraire que dans cette affaire il a fait, quoique tardivement et presque honteusement, preuve de prudence de sens commun, et nous pensons tous de même dans la compagnie.

PATROUILLARD, se levant brusquement. — Ah ! oui-dà ! vous pensez qu'il a en fait ! et vous le dites ! Je ne vous aurais jamais cru d'aussi mauvais citoyens ! Non, non, non, sacrédié ! S'il avait tout uniment ordonné de rendre la tête au scélérat dont on nous vole, oui, je le répète, dont on nous vole, dont nous extorque la tête, eh bien ! je ne dis pas que j'en eusse été extrêmement satisfait, mais enfin j'aurais patienté, parce que je suis certain que, grâce aux éreintemens et aux coups de dague dont on se montre prodigue envers les suspects, le scélérat n'aurait pas manqué d'être éliminé à la première occasion. Mais le condamner à vivre tranquillement de longues années dans une bonne prison, dans une prison bien solide, à l'abri des intempéries et des coups de sabres municipaux, à l'abri des triques et des épées de sergent-de-ville, à l'abri même de la brigade sacrédié ! allons donc ! voilà qui m'irrite, voilà ce qui m'ulcère, ce qui me de-

ride à abandonner l'ordre de chose à son malheureux sort ! oui ! je le délaissais et le maudis, sacrédié ! Je donne ma démission de garde national... Après cela le gouvernement s'arrangera comme il pourra. Et voilà mon fusil, sacrédié ! ma giberne, sacrédié ! et mon sabre aussi, sacrédié ! et, voyez-vous, on me dirait maintenant : « Restez, Patrouillard, et vous aurez deux têtes, dix têtes, vingt têtes d'anarchistes » que je répondrais : « Non, sacrédié ! cherchez ailleurs des défenseurs, mais ce ne sera pas moi, sacrédié ! ni aucun des hommes modérés dont vous n'avez pas craint de froisser les plus douces illusions. » Car je vois bien que l'opposition a raison, je vois bien qu'on ne tient aucun compte des promesses officielles et que rien n'est une vérité, pas même la guillotine, sacrédié !

(M. Patrouillard sort du corps-de-garde en bizet désenchanté.)

LE FANTASQUE.

QUÉBEC, 26 AVRIL, 1841.

[Quoique nos lecteurs ne prennent pas un bien grand intérêt à son Excellence monsieur Thomson, soi-disant lord Sydenham de Toronto, nous pensons qu'ils ne seront pas fâchés de connaître le contenu du testament que cet illustre moribond a dicté au moment où il se croyait à l'article de la mort. Ce document précieux nous a été communiqué par le notaire qui l'a tracé et qui ne s'est pas cru engagé par son serment à garder le secret vis-à-vis d'un homme qui avait juré de gouverner le Canada « avec équité », « selon les intentions de notre gracieuse reine ; » d'après les vœux bien exprimés du peuple, et surtout d'après une « justice égale. » Ce brave notaire n'a peut-être pas fait strictement son devoir ; car si monsieur Thomson ne s'est fait aucun scrupule de trahir ses serments, ce n'était pas une raison pour lui de forfaire aux siens. Après tout c'est son affaire ; qu'il s'arrange comme il l'entendra, dans ce monde et dans l'autre, ça ne nous regarde pas ; quant à nous, nous l'absolvons de bon cœur en considération de la complaisance qu'il a montrée en copiant une aussi ennuyeuse production :—]

PAR DEVANT LES NOTAIRES PUBLICS en la PROVINCE DU CANADA, résidans à Montréal, soussignés,

Fut présent, plus mort que vif, le nommé Charles Poulet Tonson, mieux connu sous le sobriquet de baron de Sydenham et de Toronto, exerçant de son vivant le métier de gouverneur général, fils assez passablement légitime de son père et de sa mère, qui ne sont pas trop fiers de leur progéniture ; etc., etc., etc., etc., le dit Charles Poulet Tonson ayant sa pleine et entière connaissance et présence d'esprit a dicté les suivantes, ses exactes et dernières volontés :—

Reconnaissant qu'il est une loi de la nature, la seule que je ne puisse bouleverser de fond en comble, par laquelle il est établi que je dois mourir un jour, j'ai cru de mon devoir de faire mes solennelles dispositions afin d'éviter les querelles et les perturbations que ma fin pourrait amener parmi ceux entre les

ins de qui tomberaient mes biens et mes attributions. Je desire donc que mes vœux soient exécutés fidèlement et tels qu'ils sont exprimés ci-après.

1^o Je ne lègue pas mes richesses aux pauvres, parceque je révère trop ces gens : le bien mal acquis ne profite jamais. Je donne donc tout ce que j'ai à des opulents parceque ceux qui ont, n'ont jamais assez ; je juge des autres par moi-même.

2^o Je lègue à celui qui voudra écrire ma biographie, ma bibliothèque consistant en un dictionnaire du commerce ; un traité du calcul des intérêts ; un manuel du prestidigitateur ; un volume dépareillé de l'Equité en matières gouvernementales ; le Prince, par Machiavel ; la Tragédie des erreurs et une dissertation sur les beautés de la morale évangélique ; ce dernier ouvrage est parfaitement utile, les feuillets n'étant même pas encore coupés. Je lui recommande de mettre beaucoup dans sa description de ma vie publique parceque même avec cette précaution on la trouvera encore assez hideuse pour les goûts les plus naturels.

3^o Je lègue à ceux des partisans du gouvernement qui voudront se faire élire à venir dans cette province tous les manches de haches, bâtons et autres armes qui me sont restées de la dernière campagne. D'après l'expérience que j'ai faite je suis persuadé que ce sont les seuls moyens par lesquels ils pourront jamais arriver à la chambre.

4^o Je lègue à mes successeurs, une liste des membres de mon défunt conseil général. Au cas d'une nouvelle suspension de la constitution cette liste d'hommes utiles ne pourrait manquer de leur servir admirablement ; car ce sont de véritables machines qu'on fait mouvoir à volonté à droite à gauche, en avant en arrière, à plat ventre ; enfin dans toutes les positions ils sont impayables. On n'a qu'à en avoir besoin en faire des choux, des raves, des pâtés, des législateurs et même des bourreaux.

5^o Je ne sais à qui léguer ma place de gouverneur-général, et l'on conviendrait que j'ai droit d'être embarrassé, car on trouvera difficilement un homme possédant toutes les qualités requises pour continuer mon œuvre. Sir James Hart, pourrait peut-être convenir ; il a tout ce qu'il faut ; il aime fort l'argent ; il aime le peuple ; il hait les canadiens, il a une teinte de la justice égale, il sait se faire la part du lion ; mais il n'est pas assez renard ; il est trop emporté, et ce n'est pas ce qu'il faut pour bien gouverner ; il est nécessaire de savoir prendre le poisson sans trop montrer le filet, et Mr. Stuart ne sait que harponner. Mr. Lymes est bien assez méchant, mais il n'est pas assez rusé ; Mr. Ogden est assez rusé, mais il n'est pas assez méchant. Tout pesé et considéré je ne lègue cet emploi à personne de crainte de me tromper, j'aime mieux laisser ce soin à messieurs les ministres qui sauront bien faire retomber sur d'autres leurs propres bévues. Je recommande seulement à mes successeurs, quels qu'ils soient, de suivre la même ligne politique à laquelle nous avons apporté tant de soins. Le premier but auquel ils doivent tendre, est celui de se procurer de l'argent, beaucoup d'argent, toujours de l'argent ; l'argent fait la force ! Ils pourront réclamer des améliorations, des services, des canaux, des travaux, des indemnités, enfin tout ce qu'ils voudront ; l'essentiel est de faire payer, non pas tant pour s'enrichir eux-même, que pour appauvrir le peuple. Quand le peuple est appauvri il ne songe pas à s'instruire, quand il n'est pas instruit, il ne songe pas à s'ambitionner, quand il ne songe pas à l'ambition, il se tient tranquille, quand il est tranquille il s'endort, et c'est quand le monstre dort qu'on lui peut mettre des

chaines. Je les prie bien d'abolir autant que possible la langue française, ce outre que c'est un fort grand embarras pour nous autres anglais, d'avoir à étudier cet idiôme, cela sert à conserver parmi les habitans de ce pays des souvenirs de leur ancienne métropole, avec laquelle ils font sans cesse des comparaisons auxquelles nous n'avons rien à gagner. Ceci est important. Je leur recommande d'attaquer tout de bon la religion catholique dans la personne de ses ministres auxquels j'ai déjà donné de bons coups d'estoc. Ils ne doivent cependant pas se guider entièrement sur moi pour cet objet; on me reprochera peut-être d'avoir fait le bon apôtre à l'occasion de l'ordonnance touchant les droits du séminaire; mais j'ai dû ménager cette institution, qui est toute puissante par son influence morale, et qui au besoin pourrait en exercer une physique par son or. & nous devons nous emparer un jour de ses biens, il vaut mieux attendre qu'ils aient acquis une plus grande valeur. Le droit que nous leur garantissons, n'est pas une barrière insurmontable, un bon parlement anglais n'est jamais embarrassé pour découvrir des erreurs dans ses propres actes, à défaut d'un parlement on instituerait pour cet objet un excellent petit conseil spécial.

Je leur recommande de plus de ne pas négliger l'emploi constant de la police, surtout dans les villes et particulièrement dans les campagnes; ce corps nous procure un excellent canal pour l'écoulement de l'argent surabondant du coffre public. Quand nous avons à nous débarrasser de quelqu'un de ces officiers serviteurs qu'il faut absolument récompenser et auxquels on ne sait quel emploi donner attendu qu'ils ne sauraient en bien remplir aucun, vite on les fourre à la tête de quelque petite police de village. Le public les paie et nous avons leur reconnaissance; on fait des heureux avec l'argent des autres; il n'est pas dans ce monde de plus douce satisfaction pour les âmes bien nées.

Je leur recommande aussi de pratiquer la vertu dans toutes ses branches; car il n'est pas de meilleur ni de plus éloquent conseiller que le bon exemple. Je connais d'autant plus le prix d'une semblable conduite que je ne l'ai point mise en pratique, et que j'en vois parfaitement les inconvéniens. Si j'avais eu de la charité pour les autres, ils en auraient eu pour moi et je m'en serais bien mieux trouvé; si je n'avais pris qu'une femme, les autres ne m'auraient point quitté et je n'aurais pas eu la douleur de me voir préférer un de mes serviteurs. Si j'avais été tempérant et frugal dans ma nourriture je ne me verrais point tourmenter par la goutte qui va finir mes tourmens en m'emportant.

Voilà comment j'ai découvert, mais trop tard, que la vertu est parfois bonne à quelque chose; mon plus vif chagrin vient de n'y pas avoir songé plus tôt, aussi je supplie bien mes successeurs de profiter de mon exemple pour l'éviter; de pratiquer la vertu, ou tout au moins s'ils ne peuvent s'y astreindre complètement, d'en singer habilement les apparences; les résultats compenseront au centuple leurs efforts.

60. Je lègue mes chevaux et mes dames d'honneur au lieutenant-colonel GUY, le priant bien de respecter autant ces dernières que les autres; en lui faisant ainsi les plus chers de mes animaux domestiques, j'espère lui prouver la haute considération que m'ont inspiré ses talents et l'habileté avec laquelle il sait exercer les doubles fonctions de courtisan et de despote.

70 Attendu que j'ai toujours dit: Faisons à notre goût, adviennent que pourra; bien sous ceux qui remplissent d'amertume leur vie présente afin d'embellir la vie future; attendu que peu m'importe ce que deviendront mon âme et mon corps lorsque je ne serai plus, j'en suis venu à la résolution d'offrir la première

Belzébut, afin qu'elle retourne à son maître; et l'autre aux anatomistes afin prouver que si je n'ai fait aucun bien aux hommes durant ma vie je veux tâcher de leur être utile après ma mort. Je lègue donc ma carcasse aux docteurs, ils sentiront le courage de la déchiquer. Ils pourront y étudier les effets de la mise en pratique de ce sublime précepte philosophique : *Vivons bien, nous mourrons gras*, chose qui ne m'a pas réussi parce que j'ai trop bien vécu. Je recommande aussi d'étudier le résultat physiologique de cette maxime que j'ai puisée dans les pensées de St. Pañcrace ; *Faisons vie courte et bonne*. J'ai institué le très-honorable lord Melbourne mon exécuteur testamentaire en le chargeant de prélever la commission d'usage sur chacun des legs, à l'exception pour celui qui revient au lieutenant-colonel Gagy avec lequel il pourra traiter directement pour l'exécution de cette portion de mes dernières et solennelles volontés.

En foi de quoi j'ai apposé mon sceau et seing privés.

A été fait et passé en cette cité de Montréal le 1er jour des poissons d'avril.

Not. P.

LE REDACTEUR,

Monsieur, qui savez tout et bien d'autres choses encore, pourrez peut-être m'expliquer le passage suivant d'un billet que m'adresse une jeune beauté en réponse à une lettre où je lui peignais d'une manière brûlante les sentiments qu'elle m'avait inspirés. J'ai beau torturer le peu d'esprit dont la nature m'a doué ; c'est en vain qu'y comprends goutte ; peut-être serez-vous plus heureux. Voici l'énigme qui me met en ma perplexité :—

Monsieur,

Je consentirai avec plaisir à tout ce que vous me demandez si vous voulez bien me donner la seule chose que je puisse accepter, chose que vous n'avez que vous ne pouvez jamais avoir et que cependant vous pouvez me procurer.

Je suis, Monsieur, avec considération,

Votre dévouée, etc.

Si nous comprenons juste, nous pensons que la spirituelle et maligne beauté s'adresse à notre correspondant *un mari* ; du moins cela répondrait assez juste à l'énigme ; cependant en la posant à son prétendant il semblerait qu'elle ait voulu dire *un mari d'un esprit un tant soit peu subtil*. Mais, nous le dirons avec confiance, notre correspondant n'en a pas fait preuve en cette occasion.]

Un beau danseur disait : Je parie que vous ne vous tiendrez pas si long-temps debout sur une jambe.—Non, mais vous perdriez avec un dindon.

Berthier 19 Avril 1841.

M. A. D. Bondy, de Berthier, a l'honneur de présenter ses compliments au sieur... maisant inconnu qui lui a transmis ce jour les « Litanies de son oncle Th... » et comme il lui promet quelques autres souvenirs d'un si brave parent, il le prie de croire qu'ils seront recueillis avec plaisir et qu'ils sont attendus avec impatience.

Nos abonnés qui vont changer de domicile devront nous donner leur nouvelle adresse s'ils ne veulent point éprouver l'affreux désagrément d'être privés de leur feuille.

A V I S AUX MARCHANDS DE CHAPEAUX DE TOSCANE ET DE PAILLE

LE soussigné demande à annoncer qu'à l'ouverture de la navigation il a à offrir au commerce un superbe assortiment de CHAPEAUX à la nouvelle mode française (capotte), dans cartons d'environ 30 chacun.

Sous les rapports de la qualité et de la façon ces chapeaux sont un article première ligne, sortant d'une des premières maisons de Londres

A U S S I, —

Une consignation de Rubans Français à la mode en soie, etc.

C. F. BROWN

Importeur, Rue Des

*** On a besoin d'un jeune homme respectable comme COMMISS. Un qui aurait servi dans un magasin de marchandises sèches sera préféré.

MAGASIN DE CHAPEAUX DE QUÉBEC EN GROS ET EN DÉTAIL.

UN ASSORTIMENT GÉNÉRAL DE CHAPEAUX DE CASTOR FINS, SUPERFINS,
ELASTIQUES ET A L'ÉPREUVE DE L'EAU
AU PLUS BAS PRIX.

A U S S I, —

**Un Assortiment de Casquettes de Drap,
CHAPEAUX DE PALMIER COUVERTS EN SOIE CIRÉE.**
*Couverts de Chapeaux et de Casquettes, Parapluies, Stocks, Gants, Bred,
Palettes de Casques, Jugulaires, (Straps) &c. &c.*

J.-B. Corriveau,

No. 15, rue Lamontagne, second magasin après la Porté de la Basse-
Québec, 12 Avril, 1841.

HOTEL DE TEMPERANCE DE ST. ROCH

LE soussigné informe ses amis et le public en général qu'il a changé sa demeure et qu'il est maintenant dans cette grande et spacieuse maison ci-devant la propriété de Mr. CAZEAU, père, en front du Parc du Roi, où il aura constamment en main toutes sortes de Spiritueux, Custard, Crème à la glace, et Pâtisseries de toutes sortes.

Il se propose aussi d'ouvrir une chambre de lecture, où l'on trouvera tous les papiers-nouveaux

ETIENNE MAHEUX.

Québec, 7 Avril 1841.